

Hamlet sévèrement condamné à Tarbes

Avec « Please continue (Hamlet) », c'est au procès du personnage Shakespearien que Yan Duyvendak et Roger Bernat nous invitent. Mais alors que la télévision nous a habitués à des fictions basées sur des faits réels, c'est presque la démarche inverse qu'ils nous ont proposé en partant d'un dossier qui mélange une sordide affaire de meurtre bien réelle et la fiction d'Hamlet qui tue Polonius en croyant tuer son oncle Claudius. En confiant ce dossier fictif à de vrais professionnels de la justice, jeudi soir Elisabeth Gadoullet, présidente du tribunal de Tarbes entourée de tout ceux qu'on retrouve autour de la barre, des avocats à l'expert psychiatre, c'est à un véritable procès qu'on assiste.



Trois comédiens dans les rôles d'Hamlet, de sa mère Gertrude et d'Ophélie et de vrais professionnels qui s'emparent du dossier pour faire ce qu'ils font tous les jours. Il ne manque plus que les jurés qui seront tirés au sort parmi le public. On voit la justice en pleine en action, avec tout ça comporte de procédure, de rituels, d'effets de manches et d'étalement au grand jour de la vie glauque tant du côté de la victime que de son meurtrier. En deux années de tournée, Hamlet a été tantôt acquitté, quelquefois avec une rondelette compensation financière, tantôt condamné. Mais les jurés tarbais se singularisent en le condamnant successivement à huit ans, à cinq ans et enfin record absolu avec douze ans le dernier soir. Une condamnation qui met en évidence la fragilité de ce jury populaire, et qui nourrit les discussions après le spectacle sur les raisons de cette étonnante sévérité tarbaise.

Stéphane Boularand